

FEUILLE DE ROUTE REGIONALE pour l'élaboration du diagnostic agro-écologique d'exploitation

Ce document est une feuille de route pour l'élaboration du diagnostic agro-écologique d'exploitation. Vous pouvez utiliser vos propres modèles de diagnostic, dans la mesure où ils reprennent les éléments indispensables présentés ci-après.

Si un diagnostic de moins de deux ans, a été préalablement réalisé dans le cadre d'un autre dispositif (audits triple performance, transition environnementale, bas carbone, des diagnostics agro-écologique des GIEE ou des collectifs 30 0000, etc.), ces éléments peuvent être repris pour le diagnostic MAEC.

Le diagnostic pourra être ciblé sur les surfaces pertinentes.

PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE

→ à compléter par l'opérateur et/ou ses partenaires

NOM DU PAEC :

OPERATEUR DU PAEC :

LES ENJEUX DU PAEC :

Situation de l'exploitation/entité par rapport aux critères de priorisation définis dans le PAEC :

DIAGNOSTIC AGRICOLE REALISE PAR ET LE :
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL REALISE PAR ET LE :

PARTIE 2 : PHASE PREALABLE : DONNEES SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE

Cette partie concerne uniquement les exploitations individuelles.

→ à compléter avant la phase terrain par l'agriculteur

- **Identification de l'exploitation agricole**

PACAGE :

Nom de l'exploitation :

Nom du chef d'ea :
Coordonnées de l'ea : adresse – mail - tel

Forme juridique :

Si GAEC précisez nombre d'associés :

Nombre d'UTH :

- **Caractéristique de l'exploitation :**

- **Les productions de l'exploitation :**

Production principale :

Productions secondaires :

Description des ateliers animaux :

Type atelier	Effectif	Nb UGB	Commentaires (type de conduite, mode de commercialisation, chargement, ...)

Transhumance collective : oui / non

- **Les surfaces exploitées (selon PAC 2022) :**

Catégorie de couvert	Surface en ha	Commentaires
Surface totale (SAU)		
Terres arables (TA) dont :		
- SCOP		
- Prairies temporaires		
- maïs ensilage		
- Autres surfaces fourragères (légumineuses fourragères)		

Prairies permanentes		
Surfaces de parcours		
Arboriculture		
Viticulture		
Cultures légumières		

Des modifications sont-elles prévues sur l'année 2023 ?

OUI NON

si oui, lesquelles ?

○ Atouts / contraintes de l'exploitation :

ATOUS	
CONTRAINTES	
OBJECTIFS DE L'EXPLOITATION (changements et évolutions envisagés)	

○ Historique : les engagements agro-environnementaux 2015-2022 :

L'exploitation était-elle déjà engagée dans des dispositifs agro-environnementaux ?

OUI (compléter le tableau ci-dessous) NON

Codes des mesures	Surface engagée	Période d'engagement	Bilan synthétique (complexité et principales contraintes du cahier des charges, changement de pratique induit par ces engagements, difficultés rencontrées dans la mise en œuvre)	Avis des experts agricole & naturaliste sur l'efficacité des mesures par rapport aux enjeux (à compléter lors de la phase terrain)

PARTIE 3 : SITUATION DE L'EXPLOITATION PAR RAPPORT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les parties 3 et 4 reposent sur une visite terrain qui doit être réalisée de manière simultanée par l'expert naturaliste avec l'expert agricole, en présence de l'agriculteur.

Réaliser la phase terrain à une période favorable à l'expertise naturaliste.

Les experts et l'exploitant échangent ensemble sur les liens entre les pratiques et les enjeux environnementaux et identifient ensemble les pratiques à maintenir et les pistes d'amélioration envisageables, lorsque des dysfonctionnements sont constatés.

Il est intéressant d'illustrer le diagnostic par des cartes, photographies aériennes, photographies représentatives de l'exploitation : RPG, carte des enjeux sur l'exploitation, carte des atouts, risques et menaces (zone sous ou sur pâturée, zone utilisée trop précocement ou trop tardivement, zone en voie de fermeture par les ligneux, ...), carte des mesures proposées, carte des mesures précédemment engagées, photos représentatives si possible géolocalisées, commentées et qui pourraient servir d'état 0, ...

Il peut être intéressant d'annexer les relevés terrain réalisés lors du diagnostic en les localisant.

L'objectif du diagnostic est de :

- Faire un état des lieux des enjeux environnementaux de l'exploitation et des objectifs à atteindre : état de conservation des habitats et des espèces qu'on veut préserver, état des milieux ouverts face au risque incendie, niveau d'érosion des parcelles, ...

- Faire le lien entre les pratiques actuelles et leur impact positif (mettre en valeur les bonnes pratiques et atouts à consolider) / négatif sur les enjeux environnementaux → articulation pratiques agricoles / enjeux environnementaux

- Bien faire le lien entre les enjeux sur l'exploitation et les MAEC préconisées

Ces éléments seront repris dans un tableau de synthèse à l'échelle de chaque parcelle ou l'unité de gestion avec les enjeux environnementaux, les pratiques actuelles favorables ou défavorables, les pratiques à poursuivre / pratiques à modifier ainsi que les propositions de mesures

Voir annexes relatives à chaque enjeu.

PARTIE 4 : PROPOSITIONS DE MESURES ET PRECONISATIONS

Les éléments issus du diagnostic devront être présentés à l'agriculteur → cela doit être une feuille de route pour l'agriculteur.

Lister les mesures qui doivent être mises en œuvre par l'agriculteur. Il pourra être précisé les attentes voire les difficultés que l'agriculteur peut rencontrer pour leur mise en œuvre.

Parcelle	Mesures	Codes mesure	Surfaces totales (ha) ou linéaires (m) à engager	Montants unitaires annuel des mesures (/ha ou ml)	Montants totaux annuels (des plafonds d'aide pourront être mis en place par les financeurs)
	TOTAL				

Il s'agit ensuite de préciser les modalités de mise en œuvre de certaines obligations (ex : localisation pertinente des infrastructures agro-écologiques et des terres en jachères, localisation des couverts à implanter, parcelles représentatives de l'exploitation pour la réalisation d'un bilan humique annuel, amélioration des parcs).

L'opérateur doit veiller à ce que le bénéficiaire dispose de toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble des obligations du cahier des charges de la MAEC.

NB : pour les MAEC pour lesquelles un plan de gestion doit être établi, un document spécifique doit être élaboré conformément au cahier des charges des mesures

Nom mesure	Identification Parcelle	Nom du critère	Valeur du critère à atteindre	Valeur pour la/les parcelle.s	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle)

Compléter les annexes selon les mesures proposées à l'exploitant.

Liste des annexes

Annexe 1 : Mesures localisées – enjeu biodiversité

Annexe 2 : Mesures Climat – Bien-être animal – autonomie fourragère – élevage d'herbivores

Annexe 3 : Mesure SHP individuelle

Annexe 4 : Mesures localisées – enjeu DFCI

Annexe 5 : Mesures EAU

Annexe 6 : Mesure sol

Annexe 1 : Mesures localisées – enjeu biodiversité

1. Identification des enjeux écologiques et de leur état de conservation

- Lister les enjeux écologiques présents : habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces patrimoniales – à décliner en fonction de(s) enjeu(x) du PAEC

Il convient de veiller à transcrire les choses de manière totalement explicite pour l'éleveur qui est bien l'utilisateur (ex : *Xerobromion* → Pelouses très sèches sur calcaire). Ne pas chercher ici à faire des inventaires naturalistes ou des travaux précis sur les enjeux écologiques. Pour chaque enjeu présent, estimer les quantités (pourcentage de recouvrement pour les habitats, nombre d'individus/couples pour les espèces par exemple).

- Évaluer l'état des habitats naturels présents :

Le tableau suivant propose et décrit un certain nombre de critères fonctionnels pour évaluer les habitats naturels :

- indiquer les pratiques mises en œuvre favorables aux enjeux
- noter les 'dysfonctionnements' observés. Nous proposons dans le tableau ci-dessous une liste de critères simples déjà largement testés. Cela n'empêche pas d'ajouter dans certains cas particuliers des critères supplémentaires, par exemple pour les bois pâturés.

Liste de critères à retenir pour évaluer l'état éco-pastoral des habitats naturels

Critère indiquant un dysfonctionnement	Principe	Précisions importantes à apporter
Végétation nanifiée	Schématiquement, il s'agit des 1 ^{er} stades du sur-pâturage : végétation nanifiée ou structurée par des espèces à rosettes souvent annuelles et non vivaces (hors cas particulier comme zone inondées longuement, éboulis, etc. impliquant un cortège annuel naturel)	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée)
Plantes en rosettes dominantes		- % de recouvrement - Espèces concernées
Sol nu	Le sol nu est l'indicateur du sur-pâturage marqué. Attention à bien différencier le sol nu « naturel » (pierres, mousses, ombre, inondation).	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée) - % de recouvrement
Refus herbacés	Idéalement, l'ensemble de la pousse annuelle doit être consommée par le bétail pour se trouver dans une situation d'équilibre éco-pastoral. En deçà, on observera des refus herbacés, de la litière (pousse des années précédentes) favorables aux ligneux, indiquant un sous-pâturage.	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée)
Litière		- % de recouvrement - Espèces concernées - Comprendre pourquoi : espèces appétantes ? mauvaise saison d'utilisation ? sous-pâturage ?
Dynamique ligneuse	En fonction des situations le bétail peut avoir un impact ou non sur la dynamique ligneuse. Souvent, on cherchera à limiter sa progression pour maintenir les milieux ouverts (attention dans ce cas à bien intégrer le fait que les usages d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier – bois chauffage, manche outil, type de troupeaux, etc.). Parfois on peut en revanche viser l'inverse (reconquête forestière).	<i>A décliner au regard des objectifs recherchés sur le territoire !</i> - Espèces concernées et dynamique de ces espèces, bien prendre le temps d'estimer la dynamique d'installation des jeunes ligneux - Ces espèces sont-elles impactées par le pâturage/piétinement ? maîtrisées/contrôlées ?
Homogénéité du cortège végétal	Généralement, les milieux naturels doivent présenter un cortège végétal varié et hétérogène, l'inverse (12-2 espèces dominantes) indiquant un dysfonctionnement pouvant être d'origine agro-pastoral. Exceptions : sansouires, roselières, landes, herbiers aquatiques.	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée) - % de recouvrement - Espèces concernées - Comprendre les phénomènes expliquant cette homogénéité
Espèces rudérales ou	Sauf pour de rares exceptions*, les milieux naturels ne doivent pas présenter une	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur

nitrophiles	végétation dominée par des espèces rudérales ou nitrophiles. Les pratiques agricoles peuvent favoriser ces cortèges (fertilisation des prairies, sur-pâturage, etc.). Attention, à bien différencier les origines agro-pastorales des autres (* : zones humides eutrophes, laisses d'étang, reposoirs à bétail, etc.).	ou zone localisée) - % de recouvrement - Espèces concernées - Comprendre les phénomènes expliquant ce cortège
Éléments dégradant les habitats naturels	Bien souvent l'état des milieux naturels est simplement dégradé du fait de la présence de drainage, de divers dépôts (gravats, tas de fumier, gestion hydraulique non appropriée, etc.).	Type de dégradation, localisation et impacts.

- Évaluer l'état des espèces faunistiques / floristiques à enjeux et des habitats d'espèces :

Pour l'évaluation à mener pour les espèces et habitats d'espèces, le nombre de cas différents (espèces et contextes) est trop important pour être synthétisé ici. Quelques pistes générales à toutes les espèces pouvant servir de guide :

- distinguer si l'espèce utilise le site pour son alimentation et/ou sa reproduction ;
- en fonction, distinguer l'importance pour l'espèce de l'exploitation ou bien de la (des) parcelle(s). Préciser si la (les) parcelle(s) est (sont) favorable(s) à l'espèce.
- tenir compte de l'environnement proche : les parcelles sont-elles dans un environnement favorable au besoin identifié de l'espèce
- identifier les objectifs de résultats et de moyens à déployer par l'éleveur (même principe que pour les habitats naturels).

Il peut être opportun de se rapprocher des structures animatrices de PNA.

2. Objectifs de résultats à rechercher sur ces milieux

Il convient simplement ici soit de reprendre les dysfonctionnements constatés puis de décrire de manière quantitative et qualitative ce qu'il est souhaitable d'obtenir, soit de rappeler les pratiques déjà mises en œuvre et favorables.

3. Moyens pour atteindre ces objectifs

Ici, il convient d'identifier les moyens et mesures de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs décrits précédemment. Ceux-ci peuvent évidemment être nombreux et variés pour atteindre des objectifs de résultats similaires.

L'objectif de ce diagnostic est bien de prendre le temps de discuter entre techniciens et éleveurs. Un échange est particulièrement nécessaire pour distinguer les objectifs de résultat « idéaux » pour la conservation des enjeux naturels des objectifs de résultats « réalisables » par l'éleveur en intégrant les moyens que l'agriculteur pourra mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs « réalisables ».

4. MAEC proposées et indicateurs de suivi

On listera ici les mesures permettant soit de maintenir les bonnes pratiques ayant conduit à un bon état de conservation des habitats et/ou des espèces, soit de résoudre les dysfonctionnements constatés.

Une fois ces décisions arrêtées (objectifs de résultats et moyens pour les atteindre), il convient d'identifier les indicateurs à suivre pour :

- ré-ajuster la gestion si besoin au cours du contrat
- évaluer l'efficacité du contrat à son terme.

Souvent, ceux-ci reprendront les critères retenus précédemment.

Exemple de tableau de synthèse :

PARCELLE OU UNITE DE GESTION	TYPE DE MILIEU ET ENJEUX ECOLOGIQUES PRESENTS (habitats naturels, habitats d'espèces, ..)	PRATIQUES AGRICOLES MISES EN OEUVRE	EVALUATION DE L'ETAT DES HABITATS NATURELS PRESENTS : préciser si des dysfonctionnements sont observés sur le terrain → cf liste de critères en annexe 1	EVALUATION DE L'ETAT DES ESPECES	OBJECTIFS DE RESULTATS	MOYENS POUR LES ATTEINDRE	MAEC proposées	INDICATEURS DE SUIVIS
parcelle A	Pelouse sèche	Déprime puis fauche	Refus et sols nus		Obtenir une végétation homogène de la pelouse	Modifier le chargement		Evolution du % de recouvrement

5. Modalités de mise en œuvre des mesures

A adapter selon les mesures

Nom mesure	Identification Parcelle	Obligation du cahier des charges	Valeur de l'obligation à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle)

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

OUI NON

Fait à _____ le _____

Nom de l'exploitant :

Signature :

Nom de l'opérateur :

signature :

Annexe 2 : Mesures Climat – Bien-être animal – autonomie fourragère – élevage d’herbivores

- Éléments de contexte : paramètres définis dans le PAEC**

Partie complétée par l’opérateur :

Indicateurs définis dans le PAEC	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Taux de chargement maximal (UGB/ha surface fourragère) (W)			
% surface en herbe dans la SAU (X1/X2/X3)			
% surface de maïs ensilage dans la SFP (Y1/Y2/Y3)			
Consommation de concentrés (kg/UGB)	800 kg/UGB bovine ou équine 1000 kg/UGB ovine 1600 kg/UGB caprine	800 kg/UGB bovine ou équine 1000 kg/UGB ovine 1600 kg/UGB caprine	800 kg/UGB bovine ou équine 1000 kg/UGB ovine 1600 kg/UGB caprine
Part de prairies permanentes (% SAU) (Z)			
ITF de territoire			

- Autonomie fourragère de l’exploitation**

L’objectif ici est d’estimer votre autonomie ou votre dépendance vis-à-vis du fourrage et son évolution. Remplissez le tableau suivant, en vous basant soit sur une année que vous jugerez moyenne, soit sur les cinq dernières années (choisissez entre ces deux options mais indiquez votre choix en entourant l’option retenue).

Fourrage	Quantité produite	Quantité distribuée
Enrubannage		
Ensilage		
Foin		
Concentrés	Quantité produite	Quantité distribuée
Céréales		
Légumineuses grain		
Autre concentré		

(préciser) :		
--------------	--	--

Taux d'autonomie fourragère : (à calculer si besoin avec l'aide des techniciens)

Matière sèche grossière distribuée / UGB : (à calculer si besoin avec l'aide des techniciens)

• **Etat des lieux de l'exploitation par rapport aux critères du cahier des charges**

Surfaces éligibles : terres arables et prairies permanentes en ha :

Surface en herbe en ha :

Surface en maïs ensilage (MIE) en ha :

Surface fourragère principale (SFP) en ha :

Niveau envisageable : Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Détailler les pratiques agricoles relatives à :

- fertilisation (fertilisation azotée sur l'ensemble des parcelles, fertilisation azotée minérale sur prairies permanentes et temporaires) :

- traitements phyto sur les prairies permanentes et sur les prairies temporaires :

Indicateurs définis dans le PAEC	Valeur du critère à atteindre (en fonction du niveau envisagé)	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle ou troupeau)
Taux de chargement (UGB/ha surface fourragère)	W=	
% surface en herbe dans la SAU	X=	
% surface de maïs ensilage dans la SFP	Y=	
Consommation de concentrés (kg/UGB)	800 kg/UGB bovine ou équine 1000 kg/UGB ovine	

	1600 kg/UGB caprine	
Part de prairies permanentes (% SAU pour niveau 2 et 3)	Z=	
Quantité de fertilisants azotés minéraux apportés sur les prairies (PPH et PTR) (niveau 3)	50 kg/ha/an	
Produits phytosanitaires sur les PP	0	
Produits phytosanitaires sur les PT (niveau 2&3)	0	

- **Calcul de l'IFT de l'exploitation**

Calculer l'IFT de l'exploitation.

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

OUI NON

Fait à _____ le _____

Nom de l'exploitant :
Signature :

Nom de l'opérateur :
signature :

Annexe 3 : Mesure SHP individuelle

- Éléments complémentaires pour la mesure

Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie prairies ou pâturages permanents en ha :

Prairies et pâturages permanents :

Numéros d'ilots et nom ou numéro de parcelle engageable :	Surface en ha	Pratique sur la parcelle : détailler si parcelle fauchée et/ou pâturée fourrages préciser le niveau de fertilisation azotée	Surface cible possible ?	Si surface cible, précisez l'état de la parcelle au regard des indicateurs de la mesure

- Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle ou troupeau)
taux de chargement minimal moyen annuel	X UGB/ha	
taux de chargement maximal moyen annuel	Y UGB/ha	
Limitier la fertilisation azotée à	30 UN / ha /an sur l'ensemble des surfaces engagées (hors apports par pâturage).	
Respect des indicateurs sur les surfaces cibles (choisir les indicateurs pertinents selon le	Liste des plantes	
	plage de prélèvement du tapis herbacé	
	absence de dégradation du tapis herbacé	

type de surface)	accessibilité du milieu et valorisation	
Fertilisation azotée minérale	Interdiction sur les surfaces cibles	
Produit phytosanitaires	Absence sur toutes les surfaces engagées	

Engager au moins ha de surfaces cibles (30% de la surface en herbe) :

Identification des parcelles surfaces cibles	Surface	Indicateur retenu

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

OUI NON

Fait à _____ le _____

Nom de l'exploitant :

Signature :

Nom de l'opérateur :

signature :

Annexe 4 : Mesures localisées – DFCI

- Éléments complémentaires pour la mesure

Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie prairies ou pâturages permanents en ha :

Prairies et pâturages permanents :

Période à risque :

Numéros d'îlots et nom ou numéro de parcelle engageable :	Surface en ha	Localisation de la parcelle par rapport à l'enjeu DFCI : dans la zone stratégique, et quel type (coupure ou renfort)	Localisation de la parcelle par rapport à des zones à enjeu biodiversité : préciser si des espèces et/ou habitats à enjeu sont présents	Pratiques actuelles : Fauche, pâturage, broyage, brûlage Préciser à quelle période Pour le pâturage préciser garde, parcs,	Description de l'état initial de la parcelle : taux de recouvrement et hauteur des principaux ligneux , taux de recouvrement de l'herbe

- Mesures envisagées :

Identification Parcelle	Mesure retenue	État objectif à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle)
		<i>Ex: recouvrement ligneux inférieur à 30%, strate herbacée raclée au 15 juin</i>	

En cas de zone à enjeu biodiversité, les préconisations devront tenir compte des espèces et/ou habitats présents.

Surfaces en zone de coupure :

Surfaces en zone de renfort :

Ratio (renfort/coupure) :

Si ratio compris entre 3 et 5, justifier le choix :

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire

- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

OUI NON

Fait à _____ le _____

Nom de l'exploitant :

Signature :

Nom de l'opérateur :

signature :

Annexe 5 : Mesures systèmes – enjeu eau

- Éléments complémentaires pour la mesure

Surfaces éligibles : terres arables viticulture arboriculture

Etat initial de l'itinéraire technique :

Numéro d'ilot et de parcelle	Surface (ha)	Dates d'intervention	Type d'intervention (mécanique, chimique, biologique, fertilisation, irrigation)	Détail de l'intervention (produit utilisé, dose de substance active, volumes d'eau consommé, ...)

- Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges

Mesure visée :

Niveau envisageable : Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir

--	--	--

- **Éléments et surfaces non productifs de la BCAE8 de la conditionnalité**

1. **Etat des lieux**

Élément	Valeur sur l'exploitation	Valeur à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir
Couverts favorables aux pollinisateurs	%	%	
Haies	%	%	

Identification des éléments et surfaces non productifs de l'exploitation (carte)

2. **Identification des localisations pertinentes des éléments et surfaces non production (Carte)**

Identifier sur la carte les zones où localiser ces éléments de façon pertinente, à savoir :

- les zones pertinentes en termes de limitation des transferts de pesticides et de matières fertilisantes vers les cours d'eau et les eaux souterraines

- les zones pertinentes en termes d'intérêt pour la biodiversité (continuité de la trame verte, etc.).

- **IFT du cahier des charges à atteindre (selon mesures)**

Reprendre les IFT pour le territoire

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire

- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

OUI

NON

Fait à

le

Nom de l'exploitant :

Signature :

Nom de l'opérateur :

signature :

Annexe 6 : Mesures systèmes – enjeu sol

- Éléments complémentaires pour la mesure

Surfaces éligibles : terres arables

Présenter les pratiques mises en œuvre en 2022 sur l'exploitation (assolement, traitements herbicides et insecticides, travail du sol, type de fertilisation, ...) ainsi que contraintes pédo-climatiques

- Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges

Mesure visée :

Niveau envisageable : Niveau 1

Niveau 2

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir

- **Éléments et surfaces non productifs de la BCAE8 de la conditionnalité**

3. Etat des lieux

Élément	Valeur sur l'exploitation	Valeur à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir
Couverts favorables aux pollinisateurs	%	%	
Haies	%	%	

Identification des éléments et surfaces non productifs de l'exploitation (carte)

4. Identification des localisations pertinentes des éléments et surfaces non production

(Carte)

Identifier sur la carte les zones où localiser ces éléments de façon pertinente, à savoir :

- les zones pertinentes en termes de limitation des transferts de pesticides et de matières fertilisantes vers les cours d'eau et les eaux souterraines
- les zones pertinentes en termes d'intérêt pour la biodiversité (continuité de la trame verte, etc.).

- **IFT du cahier des charges à atteindre**

Reprendre les IFT pour le territoire

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

OUI NON

Fait à _____ le _____

Nom de l'exploitant :

Signature :

Nom de l'opérateur :

signature :